

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL890

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 15

à l'alinéa 28, remplacer le mot: "extension" par les mots: "modification du périmètre"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.